

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2025

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE - (N° 1237)**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° AS22

présenté par

M. Muller, Mme Bamina, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin,
M. Ménagé, Mme Pollet, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

La formation initiale des professionnels de la petite enfance inclut obligatoirement un module relatif au développement neurologique et affectif du nourrisson ainsi qu'une évaluation pratique conditionnant l'obtention du diplôme.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission flash sur la mortalité infantile a souligné des lacunes majeures dans les formations initiales, notamment sur les connaissances en neurosciences, en développement sensoriel et en interactions précoce. En introduisant ce module obligatoire et évalué, on répond aux attentes des structures d'accueil, tout en revalorisant ces métiers essentiels.